

Le SNPAC a été reçu le mercredi 8 décembre 2002 au soir



Mr JF Mattei - Ministre de la santé reçoit le SNPAC
Mercredi 18 décembre 2002

Le SNPAC a été reçu le mercredi 8 décembre 2002 au soir, par le Ministre de la Santé, M. JF Mattei en présence de Mme R. Bocher, Présidente de l'INPH.

Le Ministre a confirmé le rôle primordial que joue le SNPAC concernant le dossier "PADHUE" et il a demandé de continuer le travail avec ses conseillers pour faire avancer les dossiers. Il nous a indiqué qu'il n'avait pas souhaité nommer de représentant syndical dans les commissions de recours de 10 ans dans un souci de neutralité des jurys. Par contre, il nous a affirmé son attention de trouver une solution honorable aux 2000 PADHUE qui sont actuellement exclus de toute voie d'intégration. Il a réitéré sa volonté de continuer à transformer les postes de PAC en postes de PH, en reconduisant pour 2003, le même nombre transformé en 2002, soit 700 postes. En réponse à nos questions sur la pérennisation des statuts précaires des PADHUE à l'hôpital public, le Ministre a exprimé clairement sa volonté de faire disparaître les statuts précaires à l'hôpital.

M. Mattei a donc invité le SNPAC à discuter les dossiers dès ce vendredi 20 décembre avec son conseiller technique.

Parmi ces dossiers en instance citons :

- les modalités du nouveau statut des PADHUE
- les modalités de la nouvelle procédure de la qualification en France,
- et les autres dossiers (salaires, dentistes, pharmaciens, etc.)

Le SNPAC se félicite d'avoir été reçu par le Ministre mais reste vigilant sur tout ce qui peut toucher de près ou de loin à la question des PADHUE en France. Il serait ainsi souhaitable que des représentants du SNPAC soient présents au sein du futur observatoire de la démographie médicale, que compte bientôt installer le Ministre. Il réitère sa demande d'être représenté dans toutes les instances officielles qui concerneront les PADHUE et rappelle que leur intégration dans le système sanitaire français doit être totale, rapide et juste.

Flash Info : A tous les PADHUE

- * Déposez votre dossier de recours de 10 ans en l'adressant au Ministère de la Santé, 8 avenue Ségur, DHOS - Bureau M1, 75007 Paris.
- * Déposez votre dossier de qualification de spécialité à l'Ordre des Médecins (Toutes les spécialités sans exception).
- * Déposez votre demande pour bénéficier de la prime d'engagement pour les assistants même si vous êtes assistants associés.
- * Enfin, préparez-vous pour être présent dans les prochaines élections des CME et CCM des Hôpitaux, le texte officiel concernant la présence des PAC dans les CME sera publié incessamment sous peu.

Le Bureau National